Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID: 035-213501265-20231002-D 23 214-DE



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-214 - 26 septembre 2023

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignation de représentants

Membres en exercice: 29

Quorum: 15

Présents: 21

Pouvoirs: 4

Votants: 25

Présents:

Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE - Mathieu LUCAS MOUNIER - Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Hermine TOFFOLETTI - Anne GADBY - Joël SIELLER- Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Françoise LEBRUN - Sandrine THURET - Cédric BINET - Matthieu CHANEL - Julien DUBOIS - Sylvie LE LAY - Michèle MOTEL - Patrick JUMEL - Patricia AUGUIN - Pierrick

AUFFRAY

Excusés:

Jean LEMOINE - Pascale THEZE - Thierry PRESSARD - Audrey GROSHENY -

Quentin PILLET

Absentes:

Catherine CHERIF - François CHARMETEAU - Bruno MARGOTTIN

Pouvoirs:

Jean LEMOINE à Jean-Philippe MEHU – Pascale THEZE à Isabelle LEBOURDAIS – Thierry PRESSARD à Michèle MOTEL – Audrey GROSHENY à Pierrick AUFFRAY

Secrétaire de séance :

Isabelle LEBOURDAIS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Election des membres des commissions - Modificatif

Par délibération n° 20-144 du Conseil municipal en date du 2 juin 2020, ont été élus les membres participant aux neuf commissions municipales créées par délibération n° 20-143 du Conseil municipal du 2 juin 2020.

Par délibération n° 20-287 du Conseil municipal en date du 27 octobre 2020, une modification d'un membre de la Commission Transition écologique - Cadre de vie a été votée.

Par délibération n° 21-025 du Conseil municipal en date du 26 janvier 2021, des modifications de certains membres ont été votées pour les Commissions Urbanisme – Commerce – Agriculture, Transition écologique – Cadre de vie et Solidarité – Citoyenneté – Santé.

Par délibération n° 21-075 du Conseil municipal en date du 30 mars 2021, des modifications de certains membres ont été votées pour les Commissions Urbanisme – Commerce – Agriculture, Transition écologique – Cadre de vie. Travaux – Sécurité. Communication – Tourisme et Vie associative – Sports – Loisirs.

Par délibération n°21-321 du Conseil Municipal du 07 décembre 2021, des modifications de certains membres ont été votées pour les Commissions Urbanisme - Commerce - Agriculture, Transition écologique - Cadre de vie, Evènementiel, tourisme et Vie Associative - Sports - Loisirs et Culture.

Considérant la démission de Hélène LE BARS, conseillère municipale, en date du 13 juillet 2023,

Considérant l'entrée de Pierrick AUFFRAY au sein du Conseil municipal, à compter du 28 juillet 2023,

Considérant la demande de Michèle MOTEL en date du 14 septembre 2023,

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé de procéder à des modifications des membres au sein de certaines commissions.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Si aucun des candidats n'a obtenu

Envoyé en préfecture le 02/10/2023 Reçu_en préfecture le 02/10/2023

ID: 035-213501265-20231002-D 23 214-DE

la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative : à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Décision du Conseil municipal sur les modalités de vote : à main levée

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, afin de respecter la représentation proportionnelle, il est proposé de procéder à la désignation de nouveaux conseillers municipaux comme suit :

1 - Commission AFFAIRES SCOLAIRES- JEUNESSE

Rappel des membres élus le 2 juin 2020 :

Liste majoritaire	Liste minoritaire
- Mathieu LUCAS MOUNIER - Isabelle LEBOURDAIS - Anne GADBY - Nadine JOUAULT - Sandrine THURET - Catherine CHERIF	- Sylvie LE LAY - Michèle MOTEL

Est candidat, pour la liste minoritaire, en remplacement de Michèle MOTEL :

Bruno MARGOTTIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Est désigné nouveau membre de la Commission AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE :

Liste minoritaire: Bruno MARGOTTIN

Les membres de la Commission AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE sont donc dorénavant :

Liste majoritaire	Liste minoritaire
 Mathieu LUCAS MOUNIER Isabelle LEBOURDAIS Anne GADBY Nadine JOUAULT Sandrine THURET Catherine CHERIF 	- Sylvie LE LAY - Bruno MARGOTTIN

Envoyé en préfecture le 02/10/2023 Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID: 035-213501265-20231002-D_23_214-DE

2 - Commission FINANCES - BUDGETS

Rappel des membres élus le 2 juin 2020 et le 28 septembre 2021 :

Liste majoritaire	Liste minoritaire
- Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Pascale THEZE - Sandrine THURET - Mathieu CHANEL - Julien DUBOIS	- Michèle MOTEL - Bruno MAGOTTIN

Est candidat, pour la liste minoritaire, en remplacement de Bruno MARGOTTIN:

- Pierrick AUFFRAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Est désigné nouveau membres de la Commission FINANCES - BUDGETS :

- Liste minoritaire : Pierrick AUFFRAY

Les membres de la commission FINANCES - BUDGETS sont donc dorénavant :

Liste majoritaire	Liste minoritaire
- Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Pascale THEZE - Sandrine THURET - Mathieu CHANEL - Julien DUBOIS	- Michèle MOTEL - Pierrick AUFFRAY

3 - Commission TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CADRE DE VIE

Rappel des membres élus le 2 juin 2020, le 27 octobre 2020, le 26 janvier 2021 et le 30 mars 2021 :

Liste majoritaire	Liste minoritaire
- Laurence BIENNE - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Françoise LEBRUN - Julien DUBOIS - Quentin PILLET	- Sylvie LE LAY - Audrey GROSHENY

Est candidat, pour la liste minoritaire, en remplacement de Sylvie LE LAY:

Pierrick AUFFRAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023 Reçu en préfecture le 02/10/2023

ID: 035-213501265-20231002-D 23 214-DE

Est désigné nouveau membres de la Commission TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CADRE DE VIE :

- Liste minoritaire: Pierrick AUFFRAY

Les membres de la commission TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CADRE DE VIE sont donc dorénavant :

Liste majoritaire	Liste minoritaire
 Laurence BIENNE Jean-Marc JOUMIER Nadine JOUAULT Françoise LEBRUN Julien DUBOIS Quentin PILLET 	- Audrey GROSHENY - Pierrick AUFFRAY

Conformément au mail de Madame MOTEL en date du 14 septembre 2023, Madame LE BARS ne sera pas remplacée dans les commissions suivantes :

- Commission SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ- SANTÉ
- Commission CULTURE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Dominic

La secrétaire de séance,

POUR AMPLIATION CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE compte tenu de la

- -Réception en Préfecture le 02/10/2023
- -Publication en ligne le 02/10/2023

-Notification le

Le Maire,

Isabelle LEBOURDAIS

Dominique DELAMARRE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ		
Les voies de recours	Les délais	
Devant le Maire . Le recours gracieux	Si le recours gracieux est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.	
Devant le Tribunal Administratif . Le recours contentieux	Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr	